

*Initiatives parlementaires*

formation. Je ne pense pas qu'on puisse contester le fait que leurs indemnités sont gagnées jusqu'au dernier sou.

La Loi de l'impôt sur le revenu prévoit une exemption d'impôt sur la première tranche de 500 \$ de l'allocation versée à ces pompiers volontaires. Ce montant a été augmenté en 1980. Auparavant de 300 \$, la somme a été portée à 500 \$ en 1989, afin de tenir compte de l'inflation. L'exemption n'a pas changé depuis 1980.

Au cours des 14 dernières années, les taux annuels d'inflation ont augmenté, comme nombre d'entre nous le savent déjà. En fait, une bonne partie de ces honoraires est maintenant impossible. Malheureusement, cela a pour effet de priver les pompiers du remboursement de leurs dépenses.

À mon avis, c'est absolument injuste, et c'est pourquoi j'ai de nouveau présenté cette motion cette session-ci. J'avais soulevé la question à la dernière législature, mais je n'ai malheureusement pas pu obtenir que cela fasse l'objet d'une motion mise aux voix. Les députés qui siégeaient alors de ce côté-ci de la Chambre en tant que membres du gouvernement—un ou deux d'entre eux se trouvent maintenant de l'autre côté—avaient étouffé la question.

Les pompiers volontaires assurent un service essentiel et d'une valeur inestimable pour nos localités, et offrent une solide protection assurant la survivance des collectivités rurales de notre pays. Les pompiers volontaires oeuvrent presque toujours dans les localités rurales, mais on en voit maintenant aussi un certain nombre dans les régions urbaines, comme les députés le savent bien.

On compte près de 76 000 pompiers volontaires d'un bout à l'autre du Canada. C'est un grand nombre de personnes qui consacrent leur temps au service de leur pays et qui constituent vraiment un exemple, pour les Canadiens, de ce que signifie faire du bénévolat.

Ces bénévoles consacrent beaucoup d'heures à la formation ainsi qu'à l'entretien de leurs postes d'incendie et de leur matériel, le tout sans aucune rémunération. Ils utilisent leurs propres véhicules pour répondre aux appels urgents. C'est aussi dans leurs propres véhicules qu'ils franchissent de grandes distances pour assister à des stages de formation. Bon nombre de ces volontaires passent plusieurs heures par semaine à suivre des stages de formation qui les rendent plus aptes à faire leur travail.

Dans de nombreuses localités, il arrive souvent que les pompiers volontaires constituent le seul organisme de service. Ce sont eux qui interviennent pour secourir les enfants en danger et les accidentés de la route, spectacle que, pour la plupart, nous préférons ne pas voir.

Ce sont les bons samaritains dont on ne parle pas et qui pourtant savent faire face à toutes sortes de tragédies. Ce sont eux qui s'emploient à recueillir des fonds pour nos centres communautaires et nos salles municipales. Dans tous les villages et les petites villes du pays, c'est sur eux que repose le bénévolat.

Ils sont l'âme de ces collectivités. Ils y assument de nombreux autres rôles, organisant les équipes de hockey ou de base-ball,

des ventes de garage communautaires ou encore des collectes de fonds pour financer de nombreuses activités locales importantes.

La situation actuelle ne semble pas juste lorsqu'on sait que, très souvent, ils mettent en commun l'argent qu'ils reçoivent en compensation des frais qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions. Et la plupart du temps, cet argent qu'ils ont mis en commun, ils le réinvestissent dans leur caserne.

Comme le savent les députés, dans de nombreuses régions rurales, il n'y a pas d'argent pour acheter le matériel pourtant nécessaire. Alors, plus souvent qu'autrement, les pompiers réinvestissent cet argent, qui ne couvre qu'une partie de leurs dépenses personnelles, dans leur équipement, leur uniforme et même les salles communautaires. En fin de compte, nos pompiers volontaires financent le service qu'ils offrent à la collectivité. De toute évidence, ces hommes et ces femmes sont, comme on l'a mentionné, des bénévoles dévoués et ils sont fiers de leurs collectivités. À mon avis, il serait juste que le gouvernement reconnaisse leur contribution, et c'est pourquoi j'ai présenté cette motion.

• (1750)

Permettez-moi de souligner encore une fois que ces hommes et ces femmes, ces Canadiens fiers, donnent librement de leur temps et de leur énergie, et qu'ils s'exposent souvent à des risques pour leurs compatriotes.

Dans ma collectivité, il y a 13 pompiers volontaires, et j'ai eu l'occasion de les accompagner au cours d'un exercice d'incendie. Ils m'ont fourni tout l'équipement et m'ont amené à une maison en flammes pour me montrer ce qu'ils avaient souvent à faire. J'ai eu peur. C'était effrayant et très difficile, de sorte que j'ai bien compris ce que vivaient quotidiennement ces bénévoles.

J'ai d'ailleurs l'impression qu'ils reçoivent peu de reconnaissance pour tous les services qu'ils rendent, et je ne veux pas dire par là qu'ils attendent une reconnaissance spéciale. En réalité, un grand nombre d'entre eux se demanderaient même pourquoi je veux leur donner plus d'argent parce qu'un grand nombre d'entre eux, sinon la plupart, n'utilisaient même pas toute leur exemption, au début. Je crois qu'il est important que la Chambre reconnaisse ces gens, cela leur est dû depuis longtemps.

Comme nous le savons, les années de récession ont causé des ravages partout au Canada, et un nombre croissant de collectivités se tournent vers des pompiers volontaires pour obtenir ces services essentiels. Comme je l'ai dit, l'argent manque, et il faut se demander combien il en coûterait aux Canadiens s'il fallait rémunérer tous les pompiers au lieu de compter sur la générosité de volontaires.

Peu de Canadiens n'ont pas eu affaire directement avec ces pompiers dits volontaires. Nous avons besoin, plus que jamais, de renforcer et d'accroître les effectifs de ces pompiers pour pallier le manque de services attribuable à la récession économique.

Je signale à la Chambre que l'augmentation de cette exemption engendrera très peu de frais, quand on pense aux vies humaines qui seront sauvées et aux économies qui seront réalisées. À